

Décision n° D2022_149

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-11, R2124-1°, R2162- 2 2° et R2162-4 1°,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021, donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

Vu le rapport au président,

décide

- **DE RETENIR** la procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire d'une durée de quatre ans, relatif à la réalisation d'enquêtes et sondages auprès de la population séquano-dionysienne et dont les seuils sont les suivants :



Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le



ID : 093-229300082-20221129-D2022_149-AR

Montant minimum : 90 000 € HT
Montant maximum : 450 000 € HT

- **D'APPROUVER** le dossier de consultation des entreprises.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le



ID : 093-229300082-20221129-D2022_149-AR